

## SUPPRESSIONS DE POSTES DANS L'ACADÉMIE

# La rentrée 2018 s'annonce chaotique

L'académie d'Amiens a reçu les dotations du ministère pour la rentrée 2018. Elles sont totalement insuffisantes, et témoignent d'une politique avant tout comptable.

### Affichage dans le premier degré

Dans le premier degré, afin de répondre au dispositif du dédoublement des classes de CP et des CE1, en REP+, 103 postes seulement sont ouverts pour 221 classes !

La baisse des effectifs par classe du CP à 12 n'est qu'un artifice de communication puisque tous les autres niveaux verront leurs effectifs augmenter.

### Dans le secondaire, ça sera pire !

91 postes seront supprimés alors que notre académie est déficitaire dans de nombreuses matières.

### Absences non-remplacées

Les postes de remplaçant-e-s dans le premier degré et le second degré ne seront pas pourvu-e-s. Les enseignant-e-s absent-e-s (congrés maladie, parentalité, syndicaux...) ne seront pas remplacé-e-s.

**Il sera facile d'accuser d'absentéisme les enseignant-e-s, alors même que les conditions de travail les empêchent d'accomplir correctement leur mission.**

### Une politique antisociale dans une académie sinistrée

L'académie d'Amiens déjà sinistrée socialement. Cette dotation ne fera qu'accroître les inégalités entre les territoires.

75 postes dans les écoles manqueraient dans la Somme. Les Plus de Maîtres que de Classe et les RASED sont déjà absorbés par le dispositif CP à 12. Des classes seront surchargées et probablement fermées par manque d'enseignant-e-s dans les premier et second degrés.

L'administration anticipe elle-même le manque de personnel et embauche des contractuels avant même la fin de l'année scolaire pour combler ce manque.

Les conditions de travail déjà déplorables seront amenées à se dégrader davantage.

SUD éducation dénonce cette politique irresponsable et déconnectée des besoins de l'école et revendique :

**une augmentation des moyens budgétaires et humains à la mesure des besoins.**

**une baisse générale des effectifs par classe.**

**la titularisation de tous les personnels précaires de l'éducation nationale**